

SIVOM DU CANTON D'AGDE RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE
RECUEIL
- 10/11/2013
Bureau des Politiques
Publiques

POMÉROLS



AGDE



MARSEILLAN



PINET



AUMES



SAINT-THIBÉRY



CAUX



PORTIRAGNES



BESSAN



VIAS

RAPPORT D'ACTIVITÉS SIVOM DU CANTON D'AGDE – ANNÉE 2012

- 1/ Présentation générale du Sivom
- 2/ Fourrière animale de Vias
- 3/ Brigade d'enlèvement des tags
- 4/ Téléalarme pour personnes âgées

Sommaire

- 5/ Centre de Secours Principal d'Agde
- 6/ Cinémomètre et sonomètre
- 7/ Participations de l'année 2012
- 8/ Décisions du Comité Syndical

CAZOULS D'HÉRAULT



NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE



SAINT-PONS DE MAUCHIENS

PIÈCE JOINTE AU PRÉSENT RAPPORT

*Conformément aux dispositions de
l'article L.5211-39 du Code Général
des Collectivités Territoriales
(CGCT), il est joint au présent
rapport d'activités
le compte administratif
de l'exercice 2012.*

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 1 JUL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SIVOM

A/ Compétences exercées

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) du canton d'Agde est né en 1984 de la volonté de quatre communes fondatrices : AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

Au fil des ans et des compétences exercées, le syndicat s'est transformé progressivement en syndicat à la carte et regroupe au 31 décembre 2012 jusqu'à 16 communes en fonction des compétences choisies par les élus des communes membres. C'est la compétence « fourrière animale » qui a le plus grand nombre de communes adhérentes.

En 2012, les compétences exercées par le SIVOM du canton d'Agde ont été les suivantes :

- **téléalarme pour personnes âgées** (sur la base du nombre d'acquisition d'appareils) ;
- **fourrière animale située à Vias** (sur la base de la population INSEE) ;
- **construction et extension du centre de secours principal des sapeurs pompiers d'Agde** (sur la base du nombre d'interventions annuelles) ;
- **brigade d'enlèvement des tags** (sur la base de la population DGF).

B/ Personnel du SIVOM

Au 31 décembre 2012, les effectifs du personnel du SIVOM du canton d'Agde se décomposent de la façon suivante :

- | | |
|--|---|
| - Administratif (au siège – mairie d'Agde) : | 1 |
| - Fourrière animale (à Vias) : | 5 |
| - Brigade d'enlèvement des tags : | 1 |

Effectif total au 31.12.2012 : 7

Les grades du personnel en exercice sont : 1 Attaché Territorial
2 Agents de Maîtrise
2 Adjointes Techniques de 2^e classe
2 Agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

DÉPART EN RETRAITE

L'année 2012 a été marquée par le départ en retraite de Mme Thérèse CASTELLVI, Directrice du Sivom du canton d'Agde. **Judi 13 septembre 2012** a eu lieu une réception pour fêter son départ en retraite en mairie d'Agde en présence des anciens présidents du Sivom.



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQU LE

- 1 JUIL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

C/ Délégués des communes

Les délégués titulaires du SIVOM du canton d'Agde ayant siégés en 2012 sont les suivants :

communes	délégués titulaires
AGDE	DRUILLE Richard FREY Sébastien GLOMOT Rémy OULIEU Eric SALGAS Véronique
BESSAN	DUPONT Monique PREVOST Michel RALUY Robert
MARSEILLAN	BRUNO Gérard DANIS Bernard ROUVIER Marc
VIAS	HOULES Patrick VAN-BRUSSEL Jean-Claude VIGNON Michel
CASTELNAU DE GUERS	CHARRIER Fabien
CAUX	VAILHERE Claudia
CAZOULS D'HERAULT	MARTINEZ Stéphane
FLORENSAC	GARRIGUES Gérard MAFFRE Gilles MARCO Sébastien
LEZIGNAN LA CEBE	MONSEGUR Roger
MONTAGNAC	MALDONADO Serge
NEZIGNAN L'EVÊQUE	MARTINEZ Gérard
NIZAS	BESSORA Gilles
PEZENAS	PENALVA Pierre GOUD Daniel VOGEL-SINGER Alain
POMEROLS	MOULINOT Robert
PORTIRAGNES	FAURE Philippe
SAINT-THIBERY	HUC Alain
PINET	ESPARZA Jean-Michel

- Président : M. Rémy GLOMOT commune d'Agde
- Vices - Présidents : M. Robert RALUY commune de Bessan
M. Gilles MAFFRE commune de Florensac
M. Marc ROUVIER commune de Marseillan
M. Michel VIGNON commune de Vias
M. Pierre PENALVA commune de Pézenas

SOUS-PREFECTURE BEZANCON
RECULE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

Durant l'année 2012, le comité syndical du SIVOM s'est réuni à 5 reprises :

- 23 février ;
- 3 avril ;
- 4 juin ;
- 13 septembre ;
- 23 novembre.

D/ Répartition des compétences par communes en 2012

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	X	X	X	X
BESSAN	X	X	X	
MARSEILLAN	X		X	X
VIAS	X	X		X
CASTELNAU DE GUERS		X		
CAUX		X		
CAZOULS D'HÉRAULT		X	X	
FLORENSAC		X	X	
LÉZIGNAN LA CÈBE		X		
MONTAGNAC		X	X	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		X		
NIZAS		X		
PÉZÉNAS		X	X	
POMÉROLS		X	X	
PORTIRAGNES		X		
SAINT-THIBÉRY		X	X	
PINET		X		

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECUE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

E/ Population des communes INSEE (au 1^{er} janvier 2012)

	AGDE	24.457
	BESSAN	4.587
	MARSEILLAN	7.936
	VIAS	5.489
	CASTELNAU DE GUERS	1.143
	CAUX	2.584
	CAZOULS D'HÉRAULT	320
	FLORENSAC	4.866
	LÉZIGNAN LA CÈBE	1.386
	MONTAGNAC	3.636
	NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	1.445
	NIZAS	593
	PÉZENAS	8.737
	POMÉROLS	2.163
	PORTIRAGNES	3.164
	SAINT-THIBÉRY	2.399
	PINET	1.366

SOUS-PREFECTURE DE MONTPELLIER
REÇU LE
- 1 JUIL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

POPULATION TOTALE
76.271 habitants



2- FOURRIÈRE ANIMALE À VIAS

La fourrière animale du SIVOM du canton d'Agde est située sur la commune de Vias. Elle est compétence du SIVOM depuis 1989. En 2012, elle fonctionne avec cinq agents puisque le comité syndical a décidé de poursuivre le recours à deux contrats CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). Au 31 décembre 2012, les communes adhérentes sont les suivantes :

- AGDE
- BESSAN
- VIAS
- CASTELNAU DE GUERS
- CAUX
- CAZOULS D'HERAULT
- FLORENSAC
- LEZIGNAN LA CEBE
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- NIZAS
- PEZENAS
- POMEROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBERY
- PINET

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECUE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

D'autres collectivités utilisent le service de la fourrière animale sur la base d'une convention signée avec le SIVOM du canton d'Agde. Cette convention permet aux collectivités concernées de bénéficier entièrement du service de la fourrière animale avec paiement à chaque prestation. La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS DE THONGUE », qui était jusque là partenaire, a décidé en 2012 de ne pas donner suite au renouvellement de la convention pour le service de la fourrière animale. Désormais, seule la commune de **MONTPEYROUX** bénéficie de ce conventionnement. Il a été renouvelé en 2012.

PARTICULARITÉS FOURRIÈRE ANIMALE 2012

- Mise en place du ramassage des animaux morts :

Le Comité Syndical a décidé, lors de la séance du 4 juin 2012, de mettre en place un nouveau service visant à procéder au ramassage des animaux morts sur la voie publique. L'instruction de ce dossier auprès des autorités compétentes s'est déroulée en 2012 et 2013.

- Remplacement de la chaudière :

Le Comité Syndical a décidé de procéder au changement de la chaudière de la fourrière lors de la séance du 13 septembre 2012.

- Renouvellement des conventions vétérinaires :

Les délégués du SIVOM ont adopté les nouvelles conventions vétérinaires lors de la séance du 23 novembre 2012, avec mise en application au 1^{er} janvier 2013. Les cliniques vétérinaires suivantes ont été retenues :

- Cantaloube, Lacroix, Massal basés à Agde et Vias,
- Cadilhac basé à Agde,
- Bergelin à Agde,
- Santos à Florensac.



ÉTAT DES CAPTURES EN 2012

Pour l'année 2012, l'activité fourrière se mesure de la façon suivante (toutes communes ou regroupements de communes confondus) :

Nombre de chiens saisis :	410
Nombre de chats saisis :	7
Nombre d'euthanasies :	111

Répartition des captures par commune :

		<u>Chiens</u>	<u>Chats</u>	<u>Euthanasies</u>
-	AGDE	: 138	1	42
-	BESSAN	: 18	0	7
-	VIAS	: 56	1	15
-	CASTELNAU DE GUERS	: 15	0	2
-	CAUX	: 10	0	3
-	CAZOULS D'HERAULT	: 4	0	0
-	FLORENSAC	: 21	0	2
-	LEZIGNAN LA CEBE	: 7	0	3
-	MONTAGNAC	: 16	0	7
-	NEZIGNAN L'EVÊQUE	: 17	0	1
-	NIZAS	: 4	0	1
-	PEZENAS	: 41	3	16
-	POMEROLS	: 12	0	0
-	PORTIRAGNES	: 32	2	8
-	SAINT-THIBERY	: 2	0	0
-	PINET	: 7	0	0
-	MONTPEYROUX	: 0	0	0
-	« PAYS DE THONGUE »	: 10	0	4
dont	ABEILHAN	0	0	0
	TOURBES	0	0	0
	MONTBLANC	9	0	4
	VALROS	1	0	0

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
 - 1 JUILL. 2013
 Bureau des Politiques
 Publiques

DÉPÔTS D'ANIMAUX PAR LA POLICE MUNICIPALE D'AGDE

En 2012, **27** chiens ont été déposés dans les cages prévues à cet effet par la police municipale de la commune d'AGDE (BSVP).

PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DE SOUTIEN À LA CAUSE ANIMALE DE BÉZIERS

En 2012, le SIVOM a poursuivi son action avec le « Comité de Soutien à la Cause Animale de BEZIERS » en vue de faire adopter des chiens destinés à l'euthanasie en raison de leur non récupération par leurs propriétaires. **50 chiens** ont été cédés gracieusement à l'association (contre 19 en 2010 et 32 en 2011).

A NOTER : le nombre d'euthanasies est en baisse avec 191 euthanasies en 2011, contre 111 en 2012.

Bilan financier de la fourrière animale en 2012 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 166.563,09 €

RECETTES TOTALES : 33.994,33 €

*La ventilation des dépenses
du service de fourrière animale est la suivante :*

*La ventilation des recettes
du service de fourrière animale est la suivante :*

Eau, assainissement :	631,54 €
Electricité :	4.157,27 €
Gaz :	2.591,43 €
Carburant :	4.901,49 €
Alimentation des animaux :	586,77 €
Diverses fournitures :	437,64 €
Fournitures d'entretien :	1.228,60 €
Petits équipements :	602,24 €
Vêtements de travail :	630,70 €
Fournitures administratives :	51,55 €
Entretien de terrains :	248,50 €
Entretien voies et réseaux :	1.072,09 €
Entretien véhicules :	1.263,57 €
Autres entretiens :	181,74 €
Maintenance :	215,76 €
Assurances :	785,03 €
Indemnité de régisseur :	110,00 €
Divers (vétérinaires) :	7.013,74 €
Missions :	103,70 €
Téléphone :	1.801,00 €
Personnel + charges :	137.948,73 €

Redevances et recettes :	21.708,00 €
Remboursement CAE :	12.286,33 €



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQU LE

- 1 JUIL. 2013

**Bureau des Politiques
Publiques**

3- BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS

La brigade d'enlèvement des tags du SIVOM est née en 2009. Ce service vise à l'enlèvement des tags sur le domaine public, mais aussi est utile pour le désaffichage, le dépiçonnage... et regroupe neuf communes :

AGDE
CAZOULS D'HÉRAULT
MARSEILLAN
POMEROLS
MONTAGNAC

BESSAN
FLORENSAC
PÉZENAS
SAINT-THIBÉRY



Les interventions réalisées en 2012 peuvent être résumées de la manière suivante :

AGDE

Présence sur le terrain durant 205 demi-journées.

522 interventions réalisées : 559,07 m² de tags
105 panneaux de signalisation
3 journées de nettoyage des panneaux électoraux
Sablage de stèles et de rosaces en pierre
185 affichages sauvages
Sablage porte en bois ancienne mairie

BESSAN

Présence sur le terrain durant 19 demi-journées.

21 interventions réalisées : 55,64 m² de tags
Sablage des dalles du parvis de l'hôtel de ville
Décapage portique avant peinture parking chemin de l'Allée
20 interventions sur les transformateurs électriques pour affichage sauvage
Sablage et haute pression place de la République
Nettoyage murs de clôture et murs des vestiaires du stade municipal

CAZOULS D'HÉRAULT

Présence sur le terrain durant 2 demi-journées.

4 interventions réalisées : 1,94 m² de tags

FLORENSAC

Présence sur le terrain durant 16 demi-journées.

14 interventions réalisées : 16,79 m² de tags
Décapage de la frise salle polyvalente
Sablage de l'entrée du Bosquet (sur 4 jours)
Nettoyage pavés et murets de la place de l'ancienne mairie
Panneaux de signalisation

MARSEILLAN

Présence sur le terrain durant 46 demi-journées.

43 interventions réalisées : 175,41 m² de tags
Principales interventions sur de l'enlèvement de tags
19 panneaux de signalisation

PÉZENAS

Présence sur le terrain durant 40 demi-journées.

19 interventions réalisées : 542,95 m² de tags
Principales interventions sur de l'enlèvement de tags
Décapage de la fresque et des bancs de l'école Charles Perrault (sur 6 jours)

SOUS-PREFECTURE BESSAN
RECULE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

POMÉROLS

Présence sur le terrain durant 12 demi-journées.

10 interventions réalisées : 20,89 m² de tags
Décapage de la Marianne
Sablage de la Vierge de l'église

SAINT-THIBÉRY

Présence sur le terrain durant 10 demi-journées.

12 interventions réalisées : 82,90 m² de tags
Tags et affichage sauvage

MONTAGNAC

Présence sur le terrain durant 15 demi-journées.

23 interventions réalisées : 85,39 m² de tags
2 panneaux de signalétique
Sablage balcons, corniches et seuils
de portes de l'école Pasteur (sur 4 jours)

CERS

Commune conventionnée

Interventions ponctuelles soit 7 interventions pour un total de 11,90 m²



SOUS-PREFECTURE DE
REQULE
-1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

Bilan financier de la brigade d'enlèvement des tags en 2012 (section de fonctionnement)

DÉPENSES TOTALES : 41.998,53 €

*La ventilation des dépenses
du service « tags » est la suivante :*

Carburants :	3.828,48 €
Fournitures (archifine) :	3.008,07 €
Fournitures petits équipements :	460,44 €
Vêtements de travail :	515,85 €
Entretien véhicules :	1.323,92 €
Autres entretiens :	2.282,38 €
Assurances :	723,13 €
Frais de missions :	670,79 €
Téléphone :	328,87 €
Personnel + charges :	28.856,60 €

RECETTES TOTALES : 900,00 €

*La ventilation des recettes
du service « tags » est la suivante :*

Recettes d'intervention : 900,00 €



À NOTER : le moteur de l'hydrogommeuse a dû être changé en avril 2012. Le montant de l'opération (5.379,62 €) a été déduit aux communes sur la participation 2013 afin d'éviter une nouvelle participation.

4- TÉLÉALARME POUR PERSONNES ÂGÉES



Le service «téléalarme pour personnes âgées» est une compétence exercée par le SIVOM du canton d'Agde depuis 1991 au profit des communes de AGDE, BESSAN, MARSEILLAN et VIAS.

La téléalarme est un service qui permet de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées ou souffrant d'un handicap. Afin d'assurer la meilleure sécurité de ces personnes, elles sont équipées d'un transmetteur relié au centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde. Au moindre problème, il suffit d'actionner ce transmetteur pour entrer en relation avec les pompiers qui, selon les circonstances, assurent les secours.

ACHAT DE TRANSMETTEURS

Les émetteurs sont installés dans les communes et se répartissent géographiquement de la façon suivante :

AGDE :	318 transmetteurs
BESSAN :	50 transmetteurs
MARSEILLAN :	75 transmetteurs
VIAS :	87 transmetteurs

15 transmetteurs ont été acquis en 2012 pour un montant total de 7.086,30 € TTC. Ces équipements sont achetés par le SIVOM du canton d'Agde après demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault, puis refacturés aux communes. La subvention du département s'est élevée en 2012 à 2.295,00 €.

Ces 15 transmetteurs ont été répartis de la manière suivante, selon les demandes des communes :

- BESSAN :	05 soit 1.597,10 € à charge de la commune
- VIAS :	10 soit 3.194,20 € à charge de la commune

En 2012, la société retenue pour la fourniture des équipements de transmission a été la société DIS MAINTENANCE.

INTERVENTIONS SAPEURS POMPIERS

En 2012, les interventions des sapeurs pompiers d'AGDE concernant la téléalarme ont été réalisées dans les communes, de la façon suivante :

AGDE :	107
BESSAN :	2
MARSEILLAN :	30
VIAS :	25



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



5- CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DES SAPEURS POMPIERS D'AGDE

Comme chaque année, il est rappelé que le SIVOM du canton d'Agde a assuré le financement des travaux d'extension du centre de secours principal des sapeurs-pompiers situé sur la commune d'Agde.

Les communes concernées par cette extension sont : AGDE, MARSEILLAN et VIAS.

En 2012, le nombre d'interventions par secteur a été le suivant (toutes interventions confondues : incendies, secours à personne, transports centres hospitaliers, autres sorties) :

AGDE	3618 interventions
MARSEILLAN	757 interventions
VIAS	667 interventions
AUTRES COMMUNES	275 interventions

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques
Publiques

6- CINÉMOMÈTRE ET SONOMÈTRE

En 2010, le SIVOM du canton d'Agde a décidé l'acquisition mutualisée d'un sonomètre et d'un cinémomètre pour le compte de cinq communes :

- BESSAN
- FLORENSAC
- MONTAGNAC
- NEZIGNAN L'EVÊQUE
- CAUX à partir de juillet 2012
- PEZENAS (uniquement sonomètre)



En 2012, les frais d'étalonnage du cinémomètre se sont répartis de la manière suivante :

Coût de l'étalonnage TTC du cinémomètre auprès de la société MERCURA : 406,64 € TTC

	<i>Population INSEE</i>	<i>%</i>	<i>Participation</i>
BESSAN	4.587	31.56	128.34
FLORENSAC	4.866	33.48	136.14
MONTAGNAC	3.636	25.02	101.74
NEZIGNAN L'EVEQUE	1.445	9.94	40.42
TOTAL	14.534	100.00	406.64

À NOTER : la commune de CAUX a décidé d'adhérer à la mutualisation du cinémomètre. L'adhésion a été validée lors de la séance du comité syndical du 4 juin 2012. La commune de CAUX a ainsi participé à hauteur de 832,83 € en section d'investissement et 35,79 € en section de fonctionnement.

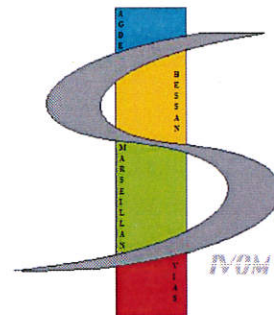
7- PARTICIPATIONS DES COMMUNES 2012 (FONCTIONNEMENT)

<i>Communes</i>	<i>Téléalarme</i>	<i>Fourrière animale</i>	<i>Brigade d'enlèvement des tags</i>	<i>Centre de secours sapeurs pompiers Agde</i>
AGDE	2.820,00	49.945,03	28.208,70	51.642,23
BESSAN	443,40	9.363,09	2.561,74	
MARSEILLAN	665,09		7.065,12	10.814,27
VIAS	771,51	11.205,15		6.161,93
CASTELNAU DE G.		2.329,74		
CAUX		5.274,60		
CAZOULS D'HÉRAULT		656,38	197,02	
FLORENSAC		9.935,73	2.682,69	
LÉZIGNAN LA C.		2.833,37		
MONTAGNAC		7.440,64	2.190,68	
NÉZIGNAN		2.943,20		
NIZAS		1.214,72		
PÉZENAS		17.832,92	4.873,11	
POMÉROLS		4.408,27	1.246,54	
PORTIRAGNES		6.461,14		
SAINT-THIBERY		4.898,03	1.315,73	
PINET		3.095,21		

SOUS-PREFECTURE DE NÉZIGNAN
RECUEILLI
- 1 JUL. 2013
Bureau des Politiques Publiques

Participation aux charges générales de fonctionnement (hors fourrière animale) : **AGDE 57 %** : 94.044,30 €
BESSAN 13 % : 21.448,70 € **MARSEILLAN 17 %** : 28.048,30 € **VIAS 13 %** : 21.448,70 €.

8- LES DÉCISIONS MARQUANTES DU COMITÉ SYNDICAL EN 2012



Clôture définitive des comptes du restaurant scolaire de Bessan

Lors de la séance du 3 avril 2012, la clôture des comptes du service de restauration scolaire du collège de Bessan a été validée par les délégués syndicaux de Bessan et de Vias. La répartition s'est élevée à 12.589,52 € pour Bessan et 44.163,21 € pour Vias. A noter que les impayés toujours en cours au niveau de la trésorerie d'Agde font toujours l'objet de demandes de paiement aux communes jusqu'à épurement des dettes des familles. Au 20 septembre 2012, les impayés pour le restaurant scolaire du collège de Bessan s'élevaient à 3.156,58 €.

Protection sociale complémentaire prévoyance en faveur du personnel

En 2012, le SIVOM a décidé d'adhérer au nouveau système de protection sociale en faveur du personnel territorial, initié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Adopté lors de la séance du 23 novembre 2012, ce système a été mis en place avec SMACL Santé à compter du 1^{er} janvier 2013. Tous les agents du SIVOM y adhèrent depuis.

Création de postes territoriaux

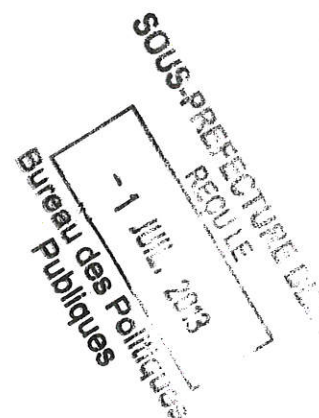
Trois agents du SIVOM ayant réussi à des concours ou examens professionnels, trois postes ont été créés lors de la séance du 13 septembre 2012 : un poste d'Attaché Principal et deux postes d'Adjoint Technique de 1^{re} classe. Les trois agents ont été nommés sur ces postes au 1^{er} janvier 2013.

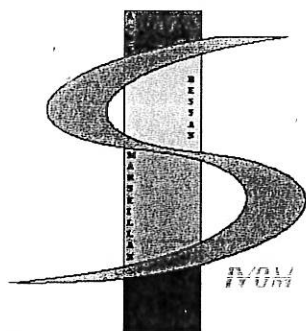
Ordures ménagères

Afin de régulariser la situation de l'ancienne usine d'incinération d'Agde, celle-ci a été cédée officiellement, par acte notarié, au Sictom de la région de Pézenas – Agde pour l'euro symbolique. De même, les discussions se sont poursuivies en 2012 en vue de la liquidation du dossier de l'ancien centre d'enfouissement technique de la Garrigue Haute, à Bessan. Le transfert effectif a été acté pour 2013.

EXTENSION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE

Durant l'année 2012, le dossier administratif de l'extension de la fourrière animale du SIVOM s'est prolongé. Les travaux ont débuté en 2013 et feront l'objet d'une présentation dans le rapport d'activités de l'année prochaine.





du canton d'Agde
AGDE - BESSAN
MARSEILLAN - VIAS

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION N° 2013/08 DU 11 MARS 2013, 18H

OBJET : compte administratif 2012

Nombre de membres en exercice : 31
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 19
 VOTES : Contre 0 Pour 19
 Date de la convocation : 21/02/2013

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme CASTELLVI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Rémy GLOMOT, Président du SIVOM, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.160.246,00		603.737,68		1.763.983,68
Opérations de l'exercice	452.658,82	482.006,63	63.166,59	34.448,92	515.825,41	516.455,55
TOTAUX	452.658,82	1.642.252,63	63.166,59	638.186,60	515.825,41	2.280.439,23
Résultat de clôture						1.764.613,82
Restes à réaliser			509.834,96		509.834,96	
RESULTATS DEFINITIFS						1.254.778,86

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

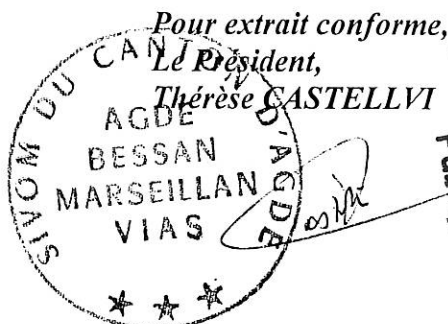
Ont signé au registre des délibérations : MM. GLOMOT, FREY, DRUILLE, PREVOST, ROUVIER, BRUNO, DANIS, VAN-BRUSSEL, Mme CASTELLVI, MM. MAFFRE, MOULINOT, MALDONADO, MARTINEZ G, FAURE, HUC, MONSEGUR, ESPARZA. **Procurations** : Mme SALGAS à Mme CASTELLVI, M. PENALVA à M. GLOMOT.

Ainsi fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECUE

18 MARS 2013

Bureau des Politiques
Publiques



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECUE
Bureau des Politiques
Publiques
18 MARS 2013

CASTELNAU DE GUERS



FLORENSAC

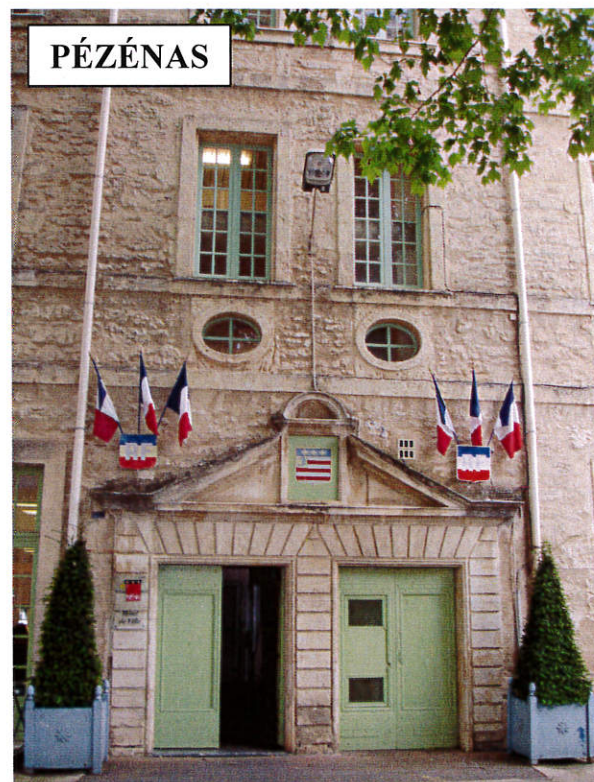
MONTAGNAC



NIZAS



PÉZÉNAS



*Ce rapport d'activités a été réalisé par
la direction administrative du SIVOM.
Il a été adopté en séance du comité syndical
en date du 20 juin 2013.*

*Sivom du canton d'Agde – Hôtel de Ville – 34300 AGDE
Tel. 04 67 94 61 45 Fax. 04 67 94 61 46 sivom@ville-agde.fr*



LEZIGNAN LA CÈBE